



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

**N° 84 / 2024
DU 11 JUIN 2024**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – CÉLINE DOURDAIN – DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE AU SEIN DE LA DIRECTION ADJOINTE TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES AU QUOTIDIEN

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu les procès-verbaux du conseil communautaire de la séance du 6 juillet 2020 portant élection du Président, vice-présidents et autres membres du bureau communautaire, du conseil communautaire du 27 septembre 2021, portant élection d'un vice-président et du conseil communautaire du 23 mars 2023, portant élection d'un membre du bureau communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire du 5 février 2024 concernant les conventions de création de services communs entre Laval Agglomération, la ville de Laval et le CCAS de Laval,

Vu l'avis du comité social territorial de Laval Agglomération et de la ville de Laval sur la nouvelle organisation de Laval Agglomération et de la ville de Laval,

Vu l'arrêté n° 22 / 2022 du 1er février 2022 concernant la délégation de signature de Céline Dourdain, directrice des finances,

Considérant l'organisation de la direction générale adjointe transition écologiques au quotidien et du service commun finances et notamment la mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagements de crédits dans les directions et les services opérationnels,

Considérant que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le Président peut déléguer sa signature à ses plus proches collaborateurs,

Que les missions confiées à Céline Dourdain, statutaire dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, directrice administrative et financière au sein de la direction générale adjointe transitions écologiques au quotidien, nécessitent l'octroi d'une délégation de signature pour en faciliter l'exercice,

ARRÊTE

Article 1er

L'arrêté n° 22 / 2022 du 1er février 2022 est abrogé

Article 2

Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à Céline Dourdain, directrice administrative et financière au sein de la direction générale adjointe transitions écologiques au quotidien, à l'effet de signer :

Volet administratif :

- toute correspondance administrative courante non susceptible de créer des droits ou des obligations à l'égard des tiers de la collectivité,
- les courriers adressés aux fournisseurs destinés à contester ou demander des explications sur les factures litigieuses, relevant de la direction générale adjointe transitions écologiques au quotidien,
- les ordres de missions relatifs aux déplacements, aux réunions du personnel relevant de la direction administrative et financière au sein de la direction générale adjointe transitions écologiques au quotidien,
- les ouvertures et clôtures de compte clients,

Volet financier :

- tous les engagements financiers et bons financiers dans la limite de 15 000 € HT pour les achats en section fonctionnement et section investissement dans le domaine d'activité de la direction administrative et financière au sein de la direction générale adjointe transitions écologiques au quotidien, demandes d'acompte et solde,
- tout document pour solliciter le versement des recettes de fonctionnement ou investissement,
- les certificats administratifs, réduction de titre, erreur ou réajustement mandatement,
- tout document liés aux subventions de la direction général adjointe transitions écologiques au quotidien, états de dépenses et de recettes, attestation de commencement et de non commencement des travaux, attestations de non récupération de TVA.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Céline Dourdain, directrice administratif et financière au sein de la direction générale adjointe transitions écologiques au quotidien, la délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Yoann Château, directeur général adjoint transitions écologiques au quotidien.

En cas d'absence ou d'empêchement de Yoann Château, directeur général adjoint transitions écologiques au quotidien, la délégation de signature qui lui est conférée dans le cadre du présent arrêté sera exercée par Sandrine Rebelo, Directrice Générale des Services.

Article 4

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

Signature : Florian Bercault

Notifié à Céline Dourdain
Directrice administrative et financière
au sein de la direction générale adjointe
transitions écologiques au quotidien

Notifié à Yoann Château
directeur général adjoint
transitions écologiques au quotidien
Le

Notifié à Sandrine Rebelo
Directrice Générale des Services